

Le feuillet de la Communauté Sarcelles

Dvar Torah

NASSO

Il est dit dans notre Paracha à propos du Nazir: «Parle aux Enfants d'Israël et dis-leur: Si un homme ou une femme fait expressément vœu d'être abstème (Nazir), voulant s'abstenir en l'honneur de l'Éternel, il s'abstiendra de vin et de boisson enivrante, ne boira ni vinaigre de vin, ni vinaigre de liqueur, ni une infusion quelconque de raisins, et ne mangera point de raisins frais ni secs. Tout le temps de son abstinence, il ne mangera d'aucun produit de la vigne, depuis les pépins jusqu'à l'enveloppe. Tout le temps stipulé pour son abstinence, le rasoir ne doit pas effleurer sa tête: jusqu'au terme des jours où il veut s'abstenir pour l'Éternel, il doit rester sain, laisser croître librement la chevelure de sa tête. Tout le temps de cette abstinence en l'honneur de l'Éternel, il ne doit pas approcher d'un corps mort; pour son père et sa mère, pour son frère et sa sœur, pour ceux-là même il ne se souillera point à leur mort, car l'auréole de son D-ieu est sur sa tête. Tant qu'il portera cette auréole, il est consacré au Seigneur» (Bamidbar 6, 2-8). Dans ces versets, on peut voir que les prescriptions relatives au Nazir sont essentiellement divisées en deux: D'une part, la «Nézirout» prend le sens de l'abstinence et de la séparation - comme cela est clairement exprimé dans les versets cités (2 à 6) et d'autre part, la «Nézirout» prend aussi le sens du couronnement - le mot «Nézer» signifiant auréole ou tiare, comme l'indique la suite des versets (7 et 8): «Car l'auréole (Nézer) de son D-ieu est sur sa tête. Tant qu'il portera cette auréole, il est consacré au Seigneur». Ainsi, la tiare exprime ici une «aura» particulière de sainteté dont le Nazir sera dotée, en raison de son ascétisme et de son isolement. Voilà donc la signification de la «Nézirout», depuis le jour où elle fut ordonnée à Israël jusqu'à la venue du Machia'h. En revanche, avec la venue du Libérateur, les choses vont changer. En effet,

concernant le temps de l'ultime Délivrance, il est dit dans les Prophéties: «Et c'est parmi vos fils que j'ai suscité des prophètes, parmi vos adolescents des Naziréens! N'en est-il pas ainsi, fils d'Israël? dit l'Éternel» (Amos 2, 11). Non seulement la «Nézirout» existera à l'époque messianique, mais en plus, elle prendra une dimension plus grande. Cependant, la «Nézirout» n'exigera pas l'abstention et la séparation des affaires du monde, car la sainteté particulière de la «Nézirout» qui reposera alors sur les Juifs, fera en sorte que les désirs qui règnent aujourd'hui dans le monde n'auront pas d'effet négatif sur les Juifs. Aussi, le peuple Juif vivra une vie merveilleuse de prospérité matérielle et spirituelle, comme enseigne le Rambam à la fin de son livre Michné Thora (Lois des rois 12, 5): «A cette époque, il n'y aura ni faim ni guerre, ni jalousie ni rivalité, car le bien coulera en abondance et les délices seront présents comme la poussière. L'occupation du monde entier ne sera que la seule connaissance de D-ieu.»! Ce sera alors la sainteté de la «Nézirout» à son plus haut niveau. C'est pour cela que la «Nézirout» est intimement liée à la venue du Machia'h, comme l'enseigne nos Sages (Evrouvin 43a): «(Si une personne fait un serment, en disant:) Je serai Nazir le jour où viendra le fils de David [le Machia'h], il aura alors le droit de boire du vin Chabbath et Yom Tov (car certainement Machia'h ne viendra pas ces jours-là - Rachî), mais cette personne n'aura le droit de boire du vin aucun jour de la semaine [car le Machia'h peut venir n'importe quel jour]...». Ainsi, dès le jour de la venue du Machia'h, se réalisera les paroles du psalmiste: «Ses ennemis, je les revêtirai de honte **et sur sa tête brillera son diadème** (Nizro)» (Téhilim 132, 18).

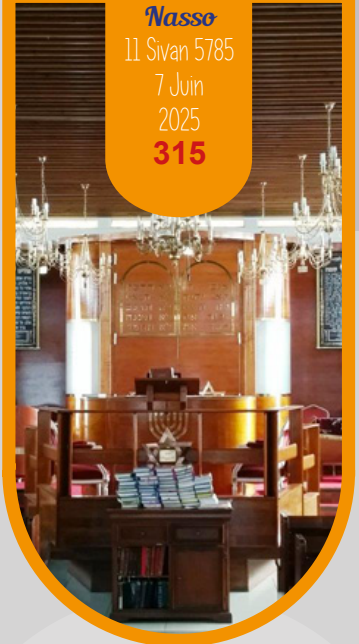
Collel

«Quels étaient les chants que récitaient les Léviim dans le Beth Hamikdache?»

לעילוי נשמות

à Ruby Rivka Bat Esther à Fortune Messaouda Bat Aïcha à Juliette Léa bat Sassia Shachouna à Meikha Bat Myriam à Chalom Ben Sim'ha Sadoun
à Esther Bat Myriam Cohen à Félix Saïdou Journo ben Atoumessaouda à Yaacov Ben Lisa à Abraham Ben Malka Bénais à Ra'hamim Raymond Ben Esther Zuili

NASSO
11 Sivan 5785
7 Juin
2025
315



Horaires de Chabbat

Hadlakat Nêrot: 21h32

Motsaé Chabbat: 22h56

- 1) La Birkat Cohanin ne se fait pas avec moins d'un Minyan, et les Cohanin comptent comme faisant partie du Minyan. (Un non-Cohen ne doit pas «lever les mains», même avec d'autres Cohanin). (Le deuxième chapitre de Kétoubot indique qu'un non-Cohen qui «lève les mains» viole un Commandement positif...).
- 2) Tout Cohen qui ne présente pas l'une des circonstances qui le disqualifient de la Birkat Cohanin et qui ne monte pas sur l'estrade, bien qu'il ait simplement annulé un Commandement positif, est néanmoins considéré comme s'il avait transgressé trois Commandements positifs s'il était dans le Synagogue lorsque les Cohanin ont été appelés ou si on lui a dit de monter ou de se laver les mains.
- 3) Si quelqu'un est monté sur l'estrade une fois ce jour-là, il ne transgresse pas le Commandement de bénir le peuple s'il ne monte pas à nouveau et même s'il en reçoit l'ordre.
- 4) Lorsque les Cohanin refusent de monter sur l'estrade, il leur suffit de se tenir à l'extérieur de la Synagogue lorsque le 'Hazan appelle les Cohanin. Cependant, afin d'éviter tout soupçon de disqualification, la coutume veut qu'ils ne rentrent au Beth HaKnesset qu'après la bénédiction des Cohanin.

(Choul'han Aroukh
Orakh 'Haim Simane 128)

Un certain 'Hassid de Belz se mit un jour à parler contre le Rabbi de Loubavitch et ses efforts pour répandre le Judaïsme dans les endroits les plus improbables. Selon lui, le fait d'envoyer des jeunes 'Hassidim proposer à des Juifs dans la rue de mettre les Téfilines cachait des motifs intéressés. Cet homme avait un fils d'une vingtaine d'années: un beau jeune homme, studieux, sérieux, très pratiquant qui faisait la fierté de son père. Inexplicablement, quelques jours après que son père se soit ainsi emporté, le jeune homme ressentit de l'ennui; il ne parvenait plus à étudier la Thora jour et nuit comme auparavant. Pire: il s'aventura hors du quartier religieux, se rasa la barbe et les Péot, se laissa pousser les cheveux, cessa même de mettre les Téfilines chaque jour. Il se fit de nouveaux «amis» qui l'emmenèrent fréquenter les bars louches de Tel Aviv. Puis, bien décidé à «profiter de la vie», il prit l'avion et se retrouva à New York, écumant des endroits peu fréquentables. Un matin, alors qu'il avait déjà passé un an à «s'amuser», le jeune homme aperçut un jeune 'Hassid de Loubavitch qui lui demanda s'il était juif. Instinctivement, il répondit non, mais fut trahi par son accent typiquement israélien; le Loubavitch comprit immédiatement et insista mais le jeune homme s'entêta: cela ne l'intéressait vraiment pas! Une semaine plus tard, dans un autre quartier, il rencontra le même jeune Loubavitch qui le supplia de mettre les Téfilines – cela ne prend que quelques minutes – mais encore une fois en vain. Une troisième fois, il rencontra le jeune Loubavitch: «Que me veux-tu? Tu me poursuis à travers tout Manhattan? Laisse-moi tranquille!» s'exclama l'ancien 'Hassid de Belz. «Mais non! Je t'en supplie, mets les Téfilines pour me faire plaisir. Cela fait des heures que je suis là et je n'ai pas réussi à mettre les Téfilines à au moins un Juif! Rends-moi service!» Il l'avait dit avec un tel sourire, que le jeune homme ne put refuser une troisième fois. Il attrapa les Téfilines qu'il savait bien sûr mettre tout seul, sans aucune aide; il se souvenait également de la bénédiction et du Chéma Israël. Après cela, il se mit à bavarder avec ce Loubavitch si sympathique; celui-ci l'invita à fréquenter d'autres bâtiments dans d'autres quartiers de New York; une synagogue et une maison d'étude... Quelques mois plus tard, il était de retour en Israël. Il frappa à la porte de ses parents mais il était redevenu un 'Hassid de Belz et, cette fois-ci, il avait mûri et s'était renforcé dans son judaïsme. Son père l'accueillit avec un cri de joie, l'enlaça, l'embrassa, versa même quelques larmes d'émotion: «Les Loubavitch ne m'ont pas lâché et me voilà, de retour à une vie de Thora!» expliqua le fils. Soudain, le père comprit! Parce qu'il avait parlé contre le Rabbi, son fils avait quitté le droit chemin; et grâce au Rabbi et à ses fidèles émissaires, son fils était revenu. Le 'Hassid décida sur le champ: il devait se rendre à New York et demander pardon au Rabbi, face à face. Une semaine plus tard, il fut admis dans le bureau du Rabbi, au 770 Eastern Parkway. Tête basse, il osait à peine lever les yeux pour regarder le Rabbi. Il réalisait combien il avait été stupide quand il avait osé parler contre lui. Tout ce qu'il put balbutier, ce fut: «Pardon Rabbi! Je suis fautif et j'en suis désolé!» Et il éclata en sanglots. «Quand votre fils vous a laissé» – comment le Rabbi savait-il? –, «vous étiez vraiment malheureux, n'est-ce pas?» demanda le Rabbi. «Malheureux n'est pas le mot. J'étais brisé!» «Et quand il est revenu, vous étiez heureux!» «Fou de joie!» répondit l'homme. «Maintenant», conclut le Rabbi, «vous comprenez combien je suis malheureux chaque fois qu'un Juif abandonne le Judaïsme et combien je suis heureux chaque fois qu'un Juif y retourne!»

Réponses

Dans le Beth Hamikdache, le chœur des Léviim chantait chaque jour de la semaine un Psaume (Téhilim). Le **premier jour** (dimanche): «**A Hachem appartient la Terre et ce qu'elle renferme, le Monde et ceux qui l'habitent**» (Téhilim 24, 1). Ce verset convenait au premier jour car il nous rappelle le premier jour de la Création. Hachem était alors reconnu comme le seul Maître, car aucun être, et pas même les anges, n'avait encore été créé. Le **second jour**: «**Grand est Hachem et justement glorifié, dans la ville de notre Dieu, la montagne de Sa sainteté**» (Téhilim 48, 2). Lors du second jour de la Création, Hachem établit le firmament et sépara les eaux supérieures des eaux inférieures; Il choisit les sphères supérieures comme Lieu de Sa résidence. Il choisit dans le monde inférieur un lieu d'une Kédoucha particulière où Il résiderait: «**la ville de notre Dieu, la Montagne de Sa Sainteté**». Le **troisième jour**: «**Dieu se tient dans l'assemblée des Juges**» (Téhilim 82, 1). En ce jour, Dieu rassembla les eaux pour en faire des océans, laissant à découvert les continents destinés à être habités. Néanmoins, le genre humain ne pourrait y vivre que s'il exerçait la justice, l'un des piliers de la société humaine. Si l'homme pervertissait le droit, Hachem ordonnerait à l'océan d'envahir la terre ferme, et il en fut ainsi lors de la génération du Déluge. Le **quatrième jour**: «**Dieu auquel la vengeance appartient, apparais!**» (Téhilim 94, 1). En ce jour furent créés les corps Célestes. Dans l'avenir, Hachem châtiara tous ceux qui les ont adorés. Le **cinquième jour**: «**Chantez à Dieu notre force, acclamez avec joie le Dieu de Yaacov!**» (Téhilim 81, 2). En ce jour, le Tout-Puissant créa des millions d'espèces d'oiseaux et de poissons. Celui qui les voit proclame avec joie la louange du Créateur. Le **sixième jour**: «**Hachem règne, il est revêtu de majesté; Hachem est revêtu, Il est ceint de force**» (Téhilim 93, 1). Ce verset convient au sixième jour, lors duquel toute la Création glorieuse fut achevée et la majesté d'Hachem apparut sur l'Univers. Le **Chabbath**: «**Un Chant, pour le jour du Chabbath**» (Téhilim 92, 1). Ce verset ne se réfère pas seulement au Chabbath hebdomadaire, mais aussi à l'être qui suivra la Rédemption, le «Grand Chabbath de l'Histoire». La beauté de ces chants disparut avec la destruction du Temple et référa surface lors du dévoilement du Troisième Beth Hamikdache [Roch Hachana 31a].



La perle du Chabbath

A propos des jours d'inauguration du Michkane, il est dit: «Le second jour, Néthanel Ben Tsouar, Prince d'Issakhar, **approcha** (Ikri'v) [son Offrande]. Il **approcha** (Ikri'v) son Offrande: une écuelle d'argent du poids de cent trente sicles; un plat d'argent de soixante-dix sicles...une coupe de dix sicles...» (Bamidbar 7, 18-20). **Rachi** commente: «...Et pourquoi le mot 'Ikri'v' (il approcha) figure-t-il deux fois dans le texte? Parce que deux raisons lui ont procuré le mérite d'offrir en deuxième rang parmi les Tribus: **1)** La première parce qu'ils étaient versés dans la Thora, comme il est écrit: 'Et, des fils de Issakhar, qui savaient discerner les temps (Yodhé Binah LaEtim) pour savoir ce que devait faire Israël' (I Divré HaYamim 12, 33). **2)** Ce sont eux (les enfants d'Issakhar) qui ont conseillé aux Princes de présenter ces Offrandes-là [Sifri]. J'ai trouvé dans le livre de Rabi Moché Hadarchan que Rabbi Pin'has ben Yaïr a enseigné: 'C'est Néthanel Ben Tsouar qui leur a donné ce conseil-là.' Revenons en détail sur les deux raisons rapportées par **Rachi**: **1)** Dans la suite de son commentaire, l'exégète explique le sens des différentes Offrandes et, à l'instar du Midrache [Bamidbar Rabba 13], en établit un lien avec la Thora. Ainsi, le «plat» et la «coupe» étaient d'argent, rappelant que les Paroles d'Hachem (Thora Ecrite – la coupe et Thora Orale – le plat) sont semblables à l'argent pur (voir Téhilim 12, 7). Le poids du «plat», soixante-dix sicles, symbolisait les soixante-dix manières d'expliquer les versets de la Thora. Le poids de la «coupe», dix sicles (chékalim), symbolisait les «Dix Commandements». On peut maintenant comprendre pourquoi **Rachi** a expliqué le sens des Offrandes ici, au deuxième jour, et non aux versets présentant le don de la Tribu de Yéhouda, le premier jour: **a)** On aurait pu penser que le Chef de la Tribu d'Issakhar, qui présenta les mêmes Offrandes le deuxième jour, le faisait uniquement pour imiter le premier Chef de Tribu – Yéhouda. **Rachi** nous apprend donc qu'il ne s'agissait pas ici d'une imitation; le Prince de la Tribu d'Issakhar avait lui aussi une raison particulière (celle visant la Thora) [Hidouché Harim]. **b)** Issakhar est bien le symbole de la Thora, en ce sens, il mérite de présenter ses Offrandes – qui symbolisent les Paroles divines – en deuxième position, juste après celles de Yéhouda [à noter que, d'après Rabbi Tsvi Elimélekh, Issakhar aurait été conçu à Chavouot (le 6 Sivan) – jour de Matan Thora – et serait né sept mois plus tard en Kislev. D'après le Meam Loez, Issakhar serait né à Chavouot]. **2)** [Revenons à la deuxième raison de **Rachi**] Lorsque Moché proclama: «**Prélevez sur vos biens une Offrande pour Hachem...**» (Chémot 35, 5), pour la construction du Michkane, les Bénédiction Israël se réjouirent du grand mérite qui leur était donné de participer à son Edifice, et ils répondirent à l'appel avec une immense générosité et un zèle exemplaire en faisant don de leur or, argent, etc. Au point que deux jours après l'appel de Moché, lorsque les Princes des Tribus voulurent eux aussi faire des dons, il était déjà trop tard, Moché avait fait circuler un message dans tout le camp, stipulant qu'il fallait arrêter de donner, il avait reçu tout ce qui était nécessaire. Les Princes des Tribus furent extrêmement peinés de n'avoir pas participé à la construction du Michkane et ils s'exclamèrent: «**Que pouvons-nous apporter?**» La Tribu d'Issakhar, représentée par Néthanel Ben Tsouar, leur donna alors le conseil suivant: «**Le Michkane vole-t-il dans les airs? Il faudra bien un moyen pour le transporter? Alors faisons don de charrettes pour cela!**» Les Princes se réjouirent du conseil et: «**Ils présentèrent pour Offrande devant Hachem, six voitures litères et douze bêtes à cornes...**» (Bamidbar 7, 3). Ainsi, par le mérite d'avoir donné un bon conseil aux autres Princes, Néthanel Ben Tsouar, de la Tribu d'Issakhar, s'est vu accordé l'honneur d'apporter en deuxième position son Offrande.